



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL**

**LUNDI 2 MARS 2009 A 14H00**

*L'an deux mille neuf, le 2 mars à 14h00, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 23 février 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire sous la présidence de Jean ROUJON.*

**Etaient présents (32) :**

*Raymond FONTUGNE, Emile SEGUIN, Gérard HERMET, Laurent BRESHET, Henri BOYER, Jean-Louis HUGONNET, Isabelle PERIE, Pascal MAURIN, Sylvie FOLCHER, Anselme GERBAL, Patricia BREMOND, Dominique RAVEAU, Jean ROUJON, Claude CAUSSE, Jean-François DELOUSTAL, Henri DAUDE, Jacques TEISSIER, Yves KOSCIELNIAK, Jean-Claude GOUNY, Maurice FOURNIER, , Pierre BOUDET, Claude BOUDET, Claude ROUSSON, Serge CHAZALMARTIN, André RAYMOND, Michel PONSONNAILLE, Evelyne BOUNIOL, Christine MOULIN, Michel BRUN, Lucien SEGUIN, Christine MOURGUES, Joël FERRIER.*

**Etait absent ayant donné pouvoir (1) :**

*Bernard CASTAN (Claude ROUSSON).*

**Etaient absents excusés non représentés: (5) :**

*Henri PODEVIGNE, Dominique AKA, Monique DOMEIZEL, Isabelle RECOULIN, Jean-Paul ITIER.*

**Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :**

*Guillaume DELORME (Pays du Gévaudan)  
Elisabeth ESTEVE (CC du Gévaudan)*

**Etaient absent excusés à titre consultatif sans voix délibérative :**

*Christian. AMBERNY (Trésorier)*

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

1) Informations :

- ZA agro-alimentaire et construction de l'abattoir : Planning des réalisations
- Construction de locaux : Etat d'avancement du projet

2) Approbation des comptes-rendus :

- Compte-rendu de la réunion du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2008
- Compte-rendu des décisions prises par le Président et le Bureau

3) Débat d'orientations budgétaires

4) Projets de délibération :

- Pays du Gévaudan : Approbation de la charte de développement
- Complexe sport-loisirs-handicap :
  - ✓ Acquisition de terrain
  - ✓ Attribution du lot n°6 / volet 1 « cloisons/doublages »
  - ✓ Volet 2/Sport : Révision du plan de financement
- Mesures d'ordre budgétaire et comptable :
  - ✓ Approbation des comptes administratifs / du compte de gestion
  - ✓ Affectation des résultats
- Eolien :
  - ✓ Modification des statuts
  - ✓ Réalisation d'un zonage de développement éolien

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia BREMOND a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**A l'unanimité, les membres du conseil ont décidé de rajouter à l'ordre du jour, une délibération sur la modification du règlement intérieur des marchés publics.**

**INFORMATIONS****1) ZA agro-alimentaire : Planning des réalisations**

Le planning prévisionnel des travaux (aménagement de la ZA et construction de l'abattoir) a été remis et détaillé au Conseil.

**2) Construction de locaux : Etat d'avancement du projet**

Monsieur le Président présente les réflexions du groupe de travail « locaux ». Il précise que la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre va être lancée.

**APPROBATION DES COMPTES-RENDUS****1) Compte-rendu de la réunion du Conseil du 01/12/08**

Le compte-rendu de la réunion du conseil de communauté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 sera transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la réunion du conseil afin qu'ils puissent présenter leurs observations.

**Observation : Néant.**

**2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau/ le Président :**

- Néant.

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE**

- Voir document joint.

**PROJET DE DELIBERATIONS**

**1) Marchés publics : Modification du règlement intérieur :**

➤ **D'adopter** le règlement intérieur des marchés publics suivant :

« Afin de respecter l'ensemble des principes fondamentaux de la commande publique, que sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, et la transparence des procédures ; soucieuse également d'une bonne utilisation des deniers publics en garantissant une véritable mise en concurrence des fournisseurs et prestataires de services, la communauté de communes du Gévaudan adopte le règlement intérieur de la commande publique comme suit :

<b>Montant HT du marché</b>	<b>Type de marché</b>	<b>Publicité</b>	<b>Procédure</b>
Moins de 20 000 €	Tous	Dispense de publicité	Adaptée
Entre 20 000 € et 90 000 €	Tous	Publicité adaptée : consultation de 3 entreprises minimum avec rédaction d'un rapport d'analyse à l'attention de la personne responsable du marché	
Entre 90 000 € et 206 000 €	Tous	Avis d'appel public à la concurrence publié dans un JAL ou au BOAMP et le cas échéant dans un journal spécialisé	
Entre 90 000 € et 5 150 000 €	Travaux		

Au delà de 206 000 €	Fournitures et services	Avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et au JOUE + Avis de pré-information au JOUE si montant > 750 000 €	Formalisée (appel d'offres en principe sauf si les conditions de recours aux procédures de marché négocié, concours, dialogue compétitif ou conception-réalisation sont réunies)
Au-delà de 5 150 000 €	Travaux	Avis de pré-information publié au JOUE + Avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et au JOUE	Formalisée (appel d'offres en principe sauf si les conditions de recours aux procédures de marché négocié, concours, dialogue compétitif ou conception-réalisation sont réunies)

**Des critères de sélection seront définis lors de chaque mise en concurrence** avec un système de hiérarchisation.

Afin de tenir compte de ces modifications dans les délégations accordées au Bureau et au Président, le Conseil :

➤ **Délègue au Président** pour toute la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget, pour la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et de services dont le montant est inférieur à 206 000 € HT.

➤ **Délègue au Bureau** pour toute la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget, pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et de services dont le montant est compris entre 206 000 € HT et 5 150 000 € HT.

**Vote : 31 voix pour / 2 abstentions (Yves KOSCIELNIAK / Henri BOYER)**

## **2) Pays du Gévaudan : Approbation de la charte de développement :**

Monsieur le Président indique que la transformation de l'association de préfiguration du Pays en association « Pays du Gévaudan » nécessite de confirmer notre adhésion à cette structure et d'en approuver la Charte de développement. Il laisse la parole à Monsieur Guillaume DELORME afin de présenter le fonctionnement et le rôle du Pays et d'en présenter la charte de développement.

Tous les documents concernant le Pays du Gévaudan sont téléchargeables à l'adresse suivante : [http://www.lozere.fr/page/p-609/art\\_id-/](http://www.lozere.fr/page/p-609/art_id-/)

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président propose au Conseil :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée et notamment son article 22 relatif au Pays,

Vu la volonté des huit Communautés de communes : Communauté de Communes du Gévaudan, Communauté de Communes de la Terre de Peyre, Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien, Communauté de Communes Aubrac-Lot-Causse, Communauté de Communes du Causse du Massegras, Communauté de Communes des Hautes-Terres, Communauté de communes des Terres d'Apcher, Communauté de communes Apcher Margeride Aubrac d'engager une démarche Pays et de créer une association du Pays du Gévaudan-Lozère,

Considérant l'élaboration de la charte définissant un projet commun de développement, d'aménagement et d'animation du Pays du Gévaudan-Lozère pour la période 2007-2013,

➤ **D'ADHERER** à l'association du Pays du Gévaudan-Lozère dont l'objet est de :

- de promouvoir le développement économique et social du « Pays du Gévaudan-Lozère » dans le cadre d'une réflexion et d'une mise en œuvre décennale, en favorisant l'occupation active de l'espace rural et la valorisation des potentialités de son territoire,
- de définir des priorités et une stratégie d'ensemble en matière d'aménagement du territoire et de développement local,
- de coordonner les projets d'actions répondant aux priorités définies,
- de rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre de ces actions et d'aider cette mise en œuvre.

➤ **DE RECONDUIRE** dans leurs fonctions les représentants désignés pour l'association de préfiguration afin qu'ils représentent la communauté de communes du Gévaudan au sein du Pays du Gévaudan :

Titulaires

Jean-Claude GOUNY  
Patricia BREMOND  
Claude CAUSSE:  
Bernard CASTAN

Suppléants

Maurice FOURNIER  
Jean-François DELOUSTAL  
Isabelle RECOULIN  
Claude ROUSSON

➤ **DE PARTICIPER** au financement de l'association du Pays du Gévaudan-Lozère en versant une cotisation d'un montant de 1.15 euro/habitant suivant le barème voté lors de l'assemblée générale ordinaire de l'association en date du 8 janvier 2009,

➤ **D'ADOPTER** la charte du Pays du Gévaudan-Lozère dont les trois grandes ambitions de développement sont :

- Maintenir et développer un cadre de vie exceptionnel
- Maintenir et développer une économie durable
- S'engager pour être un territoire accueillant

Traduites en trois axes de développement :

- Accueillir et Vivre
- Se développer durablement
- Travailler ensemble

**Vote : pour à l'unanimité.**

### 3) Complexe de sport-loisirs-handicap :

#### a) Acquisition des terrains :

Monsieur le Président indique que les terrassements de la plateforme destinée à accueillir les gîtes et le futur stade nécessitent davantage d'emprise foncière pour être consolidés et stabilisés. Afin de pouvoir réaliser le talus nécessaire, monsieur le Président propose au Conseil :

➤ D'acheter la parcelle cadastrée sous le numéro B 2020 (1144 m<sup>2</sup>) et B 2048 (1250 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune de Montrodât pour un montant de 3.25 € le m<sup>2</sup>. La surface totale étant de 2 394 m<sup>2</sup>, le montant de la cession sera donc de 7 780.50 €.

**Vote : 32 voix pour / 1 abstention (Yves KOSCIELNIAK)**

#### b) Marché de travaux / volet 1 : Attribution du lot n° 6 « cloisons-doublages »

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres des 14 et 28 janvier 2009, Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ De l'autoriser à signer le marché correspondant lot n°6 « cloisons-doublages » du volet 1 du projet de complexe de sport-loisirs-handicap attribué par la commission d'appel d'offres à l'entreprise SA ROQUES (15000 AURILLAC) pour un montant de 167 227,46 € HT.

**Vote : 32 voix pour / 1 abstention (Yves KOSCIELNIAK)**

c) Volet 2 / Equipement sportifs : Révision du plan de financement

Compte tenu de l'attribution d'une subvention supplémentaire de 575 000 € (Etat) dans le cadre du plan de relance, Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ De réviser le plan de financement du volet 2 « équipements sportifs » du projet de complexe de sport-loisir-handicap comme suit :

CPER :	482 275€
FNADT :	575 000€
CNDS :	1 150 000€
REGION :	368 000 €
CG48 :	246 000 €
Emprunt :	1 498 725 €
<b>Total HT :</b>	<b>4 320 000 €</b>

NB : Rappel dossiers déjà présenté :

Terrassements pour 340 000 € (150 000 € / 44.12 %)

Equipements sportifs : 250 000 € (110 000 € / 44 %)

Total volet 2 Sport : 4 910 000 €

**Vote : 32 voix pour / 1 abstention (Yves KOSCIELNIAK)**

#### 4) Mesures d'ordre budgétaire et comptable :

##### a) Approbation des comptes administratifs :

Monsieur le Président présente les comptes administratifs 2008 établis par ses soins, et se retire au moment du vote.

Monsieur Raymond FONTUGNE, Doyen des membres présents, prend la présidence de la séance et propose au Conseil :

➤ **D'approuver** le compte administratif 2008 du budget principal établi comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	2 528 065.09 €	3 142 572.35 €
	Section d'investissement	2 593 425.74 €	3 438 168.90 €
Report de l'exercice 2007	Report en section de fonctionnement (002)		14 458.56 €
	Report en section d'investissement (001)	892 559.07 €	
<b>Total (réalisations + reports)</b>		<b>6 014 049.90 €</b>	<b>6 595 199.81 €</b>
Restes à réaliser à reporter en 2009	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	4 181 462.20 €	3 693 863.52 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 528 065.09 €	3 157 030.91 €
	Section d'investissement	7 667 447.01 €	7 132 032.42 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>10 195 512.10 €</b>	<b>10 289 063.33 €</b>

Soit un résultat de 93 551.23 € après couverture du besoin de financement.

**Vote : pour à l'unanimité.**

➤ **D'approuver** le compte administratif 2008 du budget « Abattoir » établi comme suit :

		Dépenses	Recettes
<b>Réalisation de l'exercice</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	21 011.77 €	147 757.90 €
	<b>Section d'investissement</b>	388 320.95 €	330 203.89 €
<b>Report de l'exercice 2007</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>		1 058.71 €
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	54 797.87 €	
<b>Total (réalisations + reports)</b>		464 130.59 €	479 020.50 €
<b>Restes à réaliser à reporter en 2009</b>	<b>Section de fonctionnement</b>		
	<b>Section d'investissement</b>	7 129.37 €	22 507.68 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	21 011.77 €	148 816.61 €
	<b>Section d'investissement</b>	450 248.19 €	352 711.57 €
	<b>Total cumulé</b>	471 259.96 €	501 528.18 €

Soit un résultat de 30 268.22 € après couverture du besoin de financement.

**Vote : pour à l'unanimité.**

➤ **D'approuver** le compte administratif 2008 du budget « ZA agro-alimentaire » établi comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	429 320.70 €	534 320.76 €
	Section d'investissement	429 320.70 €	70 000.00 €
Report de l'exercice 2007	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		
Total (réalisations + reports)		858 551.40 €	604 320.76 €
Restes à réaliser à reporter en 2009	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	429 320.70 €	534 320.76 €
	Section d'investissement	429 320.70 €	70 000.00 €
	Total cumulé	858 551.40 €	604 320.76 €
Résultat		-254 320.64 €	

Soit un résultat de - 254 320.64 € : ce résultat sera couvert par les subventions qui restent à encaisser auprès de l'Etat et de la Région (il n'y a pas de restes à réaliser dans ce budget annexe).

**Vote : pour à l'unanimité.**

NB : le budget annexe « ZA du Gévaudan » n'a fait l'objet d'aucune écriture en 2008.

b) Approbation du compte de gestion :

**Après** la présentation de du budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celle des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressés par monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif et de l'état des restes à recouvrer et restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,

**Après** s'être assuré que monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté :

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ **De déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote : pour à l'unanimité.**

c) Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ D'affecter les résultats de l'exercice 2008 en report de fonctionnement après affectation en réserve des sommes nécessaires à la couverture du besoin de financement soit :

- + 93 551.23 € pour le budget principal
- + 30 268.22 € pour le budget annexe « abattoir »
- - 254 320.64 € pour le budget annexe « ZA agro-alimentaire »

**Vote : pour à l'unanimité.**

**5) Eolien :**

Après que les membres du conseil aient débattu sur la question de l'opportunité de recourir à l'énergie éolienne et sur celle d'engager une étude pour réaliser une Zone de Développement Eolien, Monsieur le Président indique que le préalable est de modifier les statuts.

Afin d'ouvrir la porte à des réflexions sur l'ensemble des énergies renouvelables, le Conseil :

➤ Décide de modifier les statuts pour intégrer une nouvelle compétence « Etudes préalables en matière d'énergies renouvelables » au titre de l'aménagement du territoire.

**Vote : pour à l'unanimité.**

Cette modification de statut sera notifiée aux communes pour être soumise aux Conseils Municipaux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.**

**Le Président,  
Jean ROUJON.**